

Créer, rénover ou moderniser son hébergement touristique

REGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Présentation du dispositif

Cette aide permet de financer les programmes de travaux dans l'optique de créer, rénover, étendre ou reconstruire un hébergement touristique.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Sont éligibles à cette aide :

- les hébergements touristiques collectifs (centre de vacances et d'accueil pour enfants, auberges de jeunesse, centres internationaux de séjours, villages vacances, maisons familiales de vacances),
- l'hôtellerie indépendante,
- l'hôtellerie de plein air indépendante,
- les gîtes d'étapes de plus de 16 places situés sur les itinéraires d'intérêts régionaux,
- les refuges de montagne,
- les hébergements hybrides (projets associant hébergements et activités/services/prestations apportant une plus-value différenciante).

Quelles sont les particularités ?

— Entreprises inéligibles

Ne sont pas éligibles :

- les meublés de tourisme (studios, villas, appartement),
- les chambres d'hôtes.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

L'aide couvre entre 15 à 20% maximum des coûts éligibles du projet selon sa nature.

Les montants d'aide varient en fonction de la typologie d'hébergement touristique et de la qualité du projet.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Au près de quel organisme ?

Une première prise de contact avec la direction du tourisme et les travaux doit être faite avant que les travaux démarrent.

Le dépôt de dossier n'est possible qu'après avoir eu un contact avec la direction du tourisme.

Pour plus d'informations : Direction du tourisme - Accueil renseignements, 04 26 73 49 67, pda.hebergement@auvergnerhonealpes.fr

Les demandes sont à déposer sur [la plateforme en ligne de la région Auvergne-Rhône-Alpes](#), après un premier contact.

Toute demande d'aide doit se traduire par la constitution d'un dossier de demande d'aide.

Sauf mention contraire :

- déposer le dossier de demande d'aide avant le début de la réalisation du projet,
- seules les dépenses réalisées après la réception de la demande sont éligibles.

Organisme

REGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

- **Siège**
1 esplanade François Mitterrand
CS 20033
69269 LYON Cedex 02
Téléphone : 04 26 73 40 00

Déposer son dossier

- https://aides.auvergnerhonealpes.fr/aides/#/crauraprod/connecte/F_TOU_HEBINV2/depot/simple

Fichiers attachés

- [Fiche Premier Contact - Gîte d'étape](#) (18/01/2023 - 0.71 Mo)
- [Fiche Premier Contact \(hors Gîte d'étape\)](#) (18/01/2023 - 61.9 Ko)